

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

e-mail : secretariat-mairie.servigny@orange.fr

maire : mairie.servigny@orange.fr

Permanence téléphonique :

Mardi et Jeudi de 8h à 12h et de 15h à 19h

Mercredi de 8h à 12h

Ouverture au public : Mardi et Jeudi de 17h à 19h

Mercredi de 10h à 12h.

NOTE DE SERVICE 02 – 2020

Objet : COVID 19 – DECONFINEMENT.

Afin de procéder à la mise en place du déconfinement décidé par le Gouvernement, à compter de ce lundi 11 mai 2020, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes concernant, à la fois les horaires de travail des agents de la collectivité locale et les conditions d'accès du public aux services de la mairie.

1° - Horaire de travail des agents communaux :

Avec la fin du confinement les agents communaux reprennent les horaires habituels de travail prévus antérieurement à la Note de Service 01 – 2020 du 1^{er} avril 2020.

2° - Conditions d'accès aux services de la Mairie :

A – Horaire :

Les bureaux de la mairie sont ouverts au public les mardi et jeudi de 17 h00 à 19h00 et le mercredi de 10h00 à 12h00.

B – Réglementation :

Les administrés pourront accéder à la mairie, uniquement durant ces créneaux, selon les conditions suivantes :

- Port du masque obligatoire,
- 1 (une) seule personne à la fois dans le secrétariat,
- Se placer au niveau de la protection Plexi disposée à l'accueil,
- Respect des distances (respect du marquage au sol),
- Utilisation du gel hydro alcoolique,
- Utilisation de son propre stylo,
- Respect de tous les autres gestes barrières.

Les administrés peuvent naturellement rencontrer les élus lors de leur permanence en mairie les mardi et jeudi de 18h00 à 19h00. Le port du masque est obligatoire et le strict respect des gestes barrières s'impose.

Les administrés peuvent toujours prendre rendez-vous, en dehors de ces horaires, avec les élus soit par téléphone soit par mail envoyé en mairie.

Le respect de ces contraintes permettra à toutes et tous, administrés, élus et personnels de poursuivre le travail communal en toute sécurité sanitaire.

Le Maire

Joël SIMON